



Co-funded by the European Union



Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Animales et Halieutiques

Mis en œuvre par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

# Charte foncière locale sur les berges le “ Son“ de Lena



Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Animales et Halieutiques

Mis en œuvre par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

# Plan

1. Qu'est-ce qu'une charte foncière locale?
2. Pourquoi une charte foncière sur les berges de Lena?
3. Comment a-t-elle été élaborée?
4. Quelles actions concrètes avec la charte foncière?



Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Animales et Halieutiques

Mis en œuvre par



## 1- Qu'est-ce qu'une charte foncière?

Les chartes  
foncières sont  
issues de la loi 034-  
2009 en son art. 6

Des conventions foncières locales  
inspirées des coutumes, usages ou  
pratiques fonciers locaux, élaborés  
au niveau local qui visent à prendre  
en considération la diversité des  
contextes écologiques,  
économiques, sociaux et culturels  
en milieu rural

## 2- Pourquoi une charte foncière sur les berges le son de Lena?

**Constat:**  
**Dégradation  
accélérée de la  
berge**

- Causes:**
- l'ensablement,
  - l'occupation anarchique des berges,
  - la pollution de l'eau,
  - le non-respect des servitudes, la coupe abusive du bois,
  - la divagation d'animaux domestiques,
  - l'abattage des animaux sauvages et la pêche illégale

## 3- Comment a-t-elle été élaborée?

1- Constat de la  
dégradation par  
le Maire

2- Prise de contact avec les  
coutumiers du ressort de  
la berge pour proposition  
d'élaboration de la charte

3- Prise de délibération en  
conseil municipal  
autorisant l'élaboration de  
charte

4- Mise en place du comité  
d'initiative composé des  
exploitants, coutumiers,  
structures foncières

5- Elaboration de la  
feuille de route



Co-funded by the European Union



Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Animales et Halieutiques

Mis en œuvre par



### 3- Comment a-t-elle été élaborée? (suite)

6-  
information/Sensibilisa  
tion des populations  
sur l'élaboration de la  
charte foncière

7- Diagnostic socio-  
foncier

8- Elaboration de  
l'avant –projet de  
charte foncière

9- validation  
avec le comité  
d'initiative

10- adoption de  
l'avant-projet de  
CFL dans les  
villages

11- Lecture  
critique d'un  
juriste

12- adoption de du  
projet de CFL en  
CM

13- Approbation de  
la CFL par Haut-  
Commissariat



Co-funded by the European Union



Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Animales et Halieutiques

Mis en œuvre par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

## 4- Actions concrètes de la charte

1. Interdiction de culture vivrière
2. Interdiction de battue d'eau à des fins de pêche
3. Interdictions de feux de brousses
4. Interdictions de peches avec des filets de petites mailles
5. Banbou, anacarde, autorisé à être plantés, autres espèces= autorisation préalable du service de l'environnement
6. Réboisement à chaque saison hivernale
7. Mise en place de comité de surveillance de la berge
8. Mise en place du comité de gestion!
9. Plan d'actions de la CFL élaborée
10. Supports de Communication élaboré



# GESTION DES BERGES DE LA RIVIERE « LE SON » DE LA COMMUNE DE LENA

## Les pratiques et activités interdites



La pollution de l'eau par l'usage de produits chimiques



Les cultures vivrières et de rentes.



L'apiculture traditionnelle



La divagation des animaux domestiques dans l'emprise des berges



La confection de briques dans les berges



La coupe du bois



La coupe des feuilles et arbustes sans autorisation



La production du charbon de bois



Les feux de brousse



L'enlèvement des agrégats dans le lit et les berges



Les battues d'eau à des fins de pêche



La pêche et la chasse des animaux sauvages en dehors des périodes autorisées.



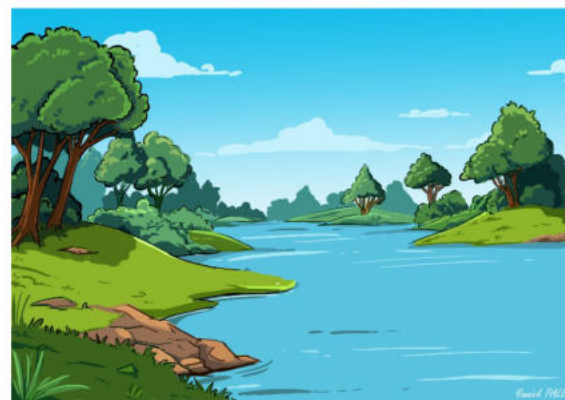
La pêche avec des engins prohibés qui enlèvent même les petits poissons



L'usage des substances chimiques ou d'écorces d'arbres à des fins d'affaiblir ou d'empoisonner les poissons



Les berges de la rivière le « Son » qui traversent quatre villages de la commune (Bah, Toungouana, Oualana et Léna) s'étendent sur une distance totale de 31,8 kilomètres. La bande de servitude qui protège les berges est de 100 mètres de part et d'autre des rives gauche et droite.



**LES CONTREVENANTS À CES MESURES SONT PASSIBLES SELON LA GRAVITÉ DE L'ACTE, DE L'UNE OU PLUSIEURS DES SANCTIONS SUIVANTES :**

- L'avertissement
- Le paiement d'amendes et de pénalités
- L'interdiction temporaire ou définitive d'usage de la ressource





Co-funded by the European Union



Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Animales et Halieutiques

Mis en œuvre par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Merci pour votre aimable attention